



BÂTIMENT - CONSTRUCTION

TRAVAUX PUBLICS

CONDUITE D'ENGINS ET CACES®

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ





UNE APPROCHE **GLOBALE**

En 2020, c'est une approche globale de la formation qui conduit Formation DOM à mettre en évidence le rôle transversal que le centre devra jouer en Guyane comme acteur du développement des compétences de chacun.

Nous ne pouvons envisager la formation professionnelle sur le seul aspect de la transmission d'un savoir-faire technique. Nous plaçons la formation dans une approche globale de l'individu prenant en compte certes le geste technique mais aussi **l'individu qui aura appris à apprendre** et pourra ainsi se former tout au long de sa vie et s'adapter demain aux défis qui s'ouvrent à lui.

UN ORGANISME **SPÉCIALISÉ**

Spécialisé dans les domaines de la construction, Formation DOM vous propose un large éventail de solutions en prévention, sécurité et développement de compétences dans les grands secteurs d'activité que nous soutenons avec vigueur tels que **le bâtiment, les travaux publics et l'industrie**.

UNE OFFRE **ENRICHIE**

Formation DOM enrichit son offre en déployant de nouvelles actions de formation qualifiantes et certifiantes. Des formations concrètes **basées sur la transmission d'un savoir-faire technique** en privilégiant des mises en situations pratiques sur nos plateaux pédagogiques certifiés, innovants et adaptés au paysage local.

Mais également par de nouveaux moyens pédagogiques novateurs venant en complémentarité des dispositifs déjà existants comme des modules e-learning et en réalité virtuelle.

DES EXPERTS A VOTRE ÉCOUTE

Nos experts sont à votre écoute pour étudier vos besoins et **construire avec vous la solution la plus adaptée à votre projet**, en termes de contenu, de pédagogie et de financement.

Nous mettons tout en oeuvre pour que les formations proposées enrichissent chaque participant.

N'oublions pas que nos formations d'aujourd'hui profiteront demain à nos entreprises, à notre territoire et à l'économie que nous portons !

Hervé ANDRE
Président



BÂTIMENT - CONSTRUCTION

TRAVAUX PUBLICS

CONDUITE D'ENGINS ET CACES®

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ



LE CENTRE

Formation DOM - Cayenne

13 rue de l'industrie
PAE Dégrad des cannes
97351 RÉMIRE-MONTJOLY

Formation DOM - Kourou

Avenue Pariacabo
Z.I. Pariacabo
97310 KOUROU

Tél. 0594 31 36 70
secretariat@formationdom.fr
www.formationdom.fr

SASU au capital de 5800 euros
Siret : 751 017 260 00058 RCS CAYENNE
APE : 8559A
Organisme enregistré N° 96 97 30474 97



Des solutions **SUR-MESURE**

Chaque entreprise bénéficie d'un interlocuteur dédié, chargé d'étudier ses besoins et de proposer les solutions optimales en termes de choix, d'organisation, de budget et de financement.

Il accompagne l'entreprise dans la mise en oeuvre des formations et s'assure de la réalisation de ses objectifs et de la satisfaction des participants.

Une stratégie de **QUALITÉ**

Pertinence des thèmes abordés, choix des experts intervenants, efficacité des approches pédagogiques, organisation rigoureuse, évolution perpétuelle de notre offre.

Utilisation de plateaux pédagogiques certifiés et adaptés à l'évolution technologique et aux attentes du marché pour des formations optimales.



À QUI s'adressent nos formations ?

- Salariés du secteur privé,
- Agents du secteur public,
- Dirigeants, managers, consultants,
- Associations d'insertion,
- Demandeurs d'emploi,
- Tout public désireux de développer ses compétences professionnelles.

NOS CERTIFICATIONS

Formation DOM est habilité et certifié par des organismes authentifiés et indépendants afin de garantir à tous nos clients des formations de qualité reconnues par les autorités nationales.

- Certifié Organisme Testeur CACES® par DEKRA : N° D-637-02
- Habilité "Acteur SST" par l'INRS : N° 1442057/2018/SST-01/O/22
- Habilité "Acteur PRAP" par l'INRS : N° 3037/2014/PRAPIBC-1/22
- Centre d'examen "AIPR" N° 835 reconnu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

SOMMAIRE

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL :

Tout secteur professionnel :

SST / Sauveteur Secouriste du Travail	p.07
PRAP / Prévention des Risques liés à L'Activité Physique	p.08
RISQUE INCENDIE ET ÉVACUATION DU PERSONNEL	p.09
SENSIBILISATION AUX RISQUES ATEX	p.10

Secteur BTP-Construction :

HABILITATION ÉLECTRIQUE H0B0	p.11
HABILITATION ÉLECTRIQUE BS-BE MANOEUVRE	p.12
PORT DES E.P.I.	p.13
SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER	p.14
BLINDAGE ET SÉCURITÉ DES TRANCHÉES	p.15
CHEF DE MANOEUVRE - ÉLINGUEUR	p.16
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION SUR CHANTIER	p.17
AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux)	p.18
TRAVAIL EN HAUTEUR - Port et utilisation du Harnais	p.19

Les CACES® :

CACES® R.482 - Engins de chantier	p.20
CACES® R.486 - Plates-formes élévatrices	p.22
CACES® R.489 - Chariots de manutention à conducteur porté	p.24

Secteur espaces verts :

MANIPULATION EN SÉCURITÉ DE LA TRONÇONNEUSE ET/OU DÉBROUSAILLEUSE	p.26
--	------

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

REMISE À NIVEAU MATHÉMIQUES APPLIQUÉS AU BTP	p.27
LECTURE DE PLAN	p.28
TOPOGRAPHIE	p.29
RÉALISER UN MÉTRÉ	p.30
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON ARMÉ	p.31
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON BANCHÉ	p.32
TECHNIQUES DE FINITION	p.33
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE DE VOIRIE	p.34
TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE DE CANALISATION ET RÉSEAUX	p.35
PRÉPARATION ET ORGANISATION DE CHANTIER	p.36
MANAGEMENT D'ÉQUIPE EN ENTREPRISE	p.37

FORMATIONS QUALIFIANTES :

Bâtiment - Gros oeuvre :

MAÇON	p.39
COFFREUR BANCHEUR	p.40
MENUISIER POSEUR INSTALLATEUR	p.41
INSTALLATEUR EN THERMIQUE ET SANITAIRE	p.42
MÉTREUR	p.43
CHEF D'ÉQUIPE GROS OEUVRE	p.44

Bâtiment - Second oeuvre :

AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS	p.45
PLAQUISTE-PLÂTRIER	p.46
CARRELEUR	p.47
PEINTRE EN BÂTIMENT	p.48

Travaux publics :

MAÇON EN VOIRIE RÉSEAUX DIVERS	p.49
CANALISATEUR	p.50
CONDUCTEUR PELLE HYDRAULIQUE ET CHARGEUSE	p.51

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL :

Tout secteur professionnel :

SST / Sauveteur Secouriste du Travail
PRAP / Prévention des Risques liés à L'Activité Physique
RISQUE INCENDIE ET ÉVACUATION DU PERSONNEL
SENSIBILISATION AUX RISQUES ATEX

Secteur BTP-Construction :

HABILITATION ÉLECTRIQUE H0B0
HABILITATION ÉLECTRIQUE BS-BE MANOEUVRE
PORT DES E.P.I.
SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER
BLINDAGE ET SÉCURITÉ DES TRANCHÉES
CHEF DE MANOEUVRE - ÉLINGUEUR
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION SUR CHANTIER
AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux)

Les travaux en hauteur :

TRAVAIL EN HAUTEUR - Port et utilisation du Harnais

Les CACES® :

CACES® R.482 - Engins de chantier
CACES® R.485 - Gerbeurs à conducteur accompagnants
CACES® R.486 - Plates-formes élévatrices
CACES® R.489 - Chariots de manutention à conducteur porté

Secteur espaces verts :

MANIPULATION EN SÉCURITÉ DE LA TRONÇONNEUSE
MANIPULATION EN SÉCURITÉ DE LA DÉBROUSAILLEUSE



SST : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Initial : 2 jours (14 heures)

MAC : 1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

Initial : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.

MAC : Certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation formative et certificative favorable.

Maintien et Actualisation des Compétences obligatoire pour conserver la validité de son certificat. Une journée de 7 heures tous les 24 mois au moins.

RECYCLAGE :

Tous les 2 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 15 jours avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par l'INRS et la CGSS Guyane.
Habilitation N°821021/2013/SST-01/O/22

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Être capable de prévenir les situations à risques.
- Être capable de porter secours à une personne en détresse.
- Être capable de mettre en application ses compétences au sein de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

CONTENU

INITIAL

Se situer en tant que sauveteur-secouriste du travail dans son entreprise.

La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir.

Secourir :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Connaître la conduite à tenir devant un arrêt respiratoire et rendre capable les salariés de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec l'utilisation d'un défibrillateur.

Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise.

MAC

Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS.

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Connaître la conduite à tenir devant un arrêt respiratoire et rendre capable les salariés de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec l'utilisation d'un défibrillateur.

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires du certificat de formateur SST valide.

Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Livrets techniques remis aux stagiaires,

- L'animateur s'appuie sur des mises en situation pratiques via des ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir, en groupe favorisant les échanges entre les participants,

- Utilisation de matériel et d'équipement innovant (différents mannequins, défibrillateurs, ...).

PRAP : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



Initial : 2 jours (14 heures)
MAC : 1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout personnel des secteurs de l'industrie, bâtiment et/ou commerce.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

Initial : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.

MAC : Certificat PRAP à jour.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Certification acteur PRAP IBC sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation en fin de formation.

Le certificat acteur PRAP IBC délivré au stagiaire est valable 24 mois et fait l'objet d'un maintien et actualisation des compétences obligatoire « MAC PRAP IBC ».

RECYCLAGE :

Tous les 2 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

Les inscriptions devront être réalisées 15 jours avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par l'INRS et la CGSS Guyane.
Habilitation N°3037/2014/PRAPIBC-1/22

OBJECTIFS :

La formation-action PRAP a pour objectifs de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.

À l'issue de cette formation le salarié porteur d'une nouvelle culture prévention au service de l'entreprise sera capable de :

- **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**
- **D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**
- **Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.**

CONTENU

INITIAL

- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles
- Les statistiques : AT/MP
- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes du travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes du travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Livrets techniques remis aux stagiaires,

- Travaux en sous-groupe et exercices pratiques,

- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels, le travail sera transféré sur des études de cas sur le terrain,

- Des documents, supports, seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe du groupe de travail.

MAC

Retour d'expérience depuis la formation initiale.

RAPPELS :

- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes du travail
- Analyse des postes du travail
- Identification des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base d'économie d'effort (exercice pratique)

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Livrets techniques remis aux stagiaires,

- Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer,

- Formation à dominante pratique.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires du certificat de formateur PRAP valide.
Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

RISQUE INCENDIE ET ÉVACUATION DU PERSONNEL

0,5 jours (5 heures)

PUBLIC :

Tout salarié.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (test QCM).

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Livrets techniques remis aux stagiaires,

- Exercices pratique en vue de la manipulation des extincteurs sur feu réel.

OBJECTIFS :

- Être capable de réagir face à un début d'incendie : utiliser les extincteurs en toute sécurité.
- Être capable d'évacuer rapidement l'ensemble du personnel de l'entreprise en cas d'incendie, sans panique ni accident.
- Être capable d'utiliser le cheminement à suivre dans l'établissement.
- Être capable d'identifier les outils techniques de l'entreprise utiles à l'évacuation : *Plans d'évacuation, alarmes, signalisation au sol, balises de sécurité, systèmes de désenfumage*

CONTENU

RISQUE INCENDIE :

- La prévention (généralités).

- Prévention et actions en cas de sinistres.

- Exposé sur l'organisation de la lutte contre le feu :

- Mécanismes et effets de la combustion.
- Classification des feux.
- Agents extincteurs et leurs modes d'action.
- Extincteurs mobiles (portatifs, sur roues).

- Les problèmes et la propagation du feu et des fumées.

- Principales mesures visant à permettre une évacuation sûre et en bon ordre de l'ensemble des occupants.

- L'alarme, l'alerte (application des consignes).

- L'évacuation : rôle du responsable d'évacuation, rôle des guidefiles et serre-files, rôle du chargé du contrôle nominatif.

- Exercices d'extinction de feux provoqués.

ÉVACUATION DU PERSONNEL :

- L'évacuation, qu'est-ce que c'est ?

- Evacuation,
- Etablissements concernés,
- Problématique de l'évacuation.

- Facteurs humains

- Personnes chargées de l'évacuation,
- Ensemble du personnel.

- Facteurs techniques

- Informations,
- Alarme,
- Cheminement et issues de secours,
- Balisage et éclairage de sécurité,
- Désenfumage.
- L'organisation
- Distribution des rôles,
- Vérification des équipements.

- Déroulement de l'évacuation

- Exercices réels d'évacuation,
- Critiques, observations et conclusions.

- Cas particuliers

- Le feu est plus rapide que vous,
- Les fumées vous empêchent d'évacuer,
- Etablissement accueillant des personnes à mobilité réduite.

SENSIBILISATION AUX RISQUES ATEX

0,5 jours (5 heures)

PUBLIC :

Tout salarié travaillant sur zone ATEX.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique en vue de la manipulation des extincteurs sur feu réel.

OBJECTIFS :

- Être capable de comprendre les mécanismes d'une explosion de gaz, de vapeur ou de poussières, les causes et les conséquences et connaître les phénomènes susceptibles de conduire à une telle explosion,
- Être capable de connaître les risques liés aux interventions en zone ATEX spécifiques à l'entreprise, de connaître les mesures techniques et organisationnelles de protection inhérentes aux interventions,
- Être capable d'intégrer les consignes de sécurité définies par le Chef d'établissement.

CONTENU

Statistiques des Accidents du Travail,
Disposition réglementaires,
Les partenaires de la prévention et leur rôle,
Les droits, obligations et responsabilités,
Les risques et sanctions liés à la prise de substances.

Comprendre les mécanismes d'une explosion de gaz, de vapeur ou de poussières.

Comprendre les causes et conséquences d'une explosion.

Être sensibilisé sur les phénomènes susceptibles de conduire à une telle explosion.

Connaître les zones ATEX.

Connaître les risques liés aux interventions en zones d'Atmosphères Explosives (ATEX) spécifiques au site.

Connaître les mesures techniques (opérationnelles) et organisationnelles de protection inhérentes à ces interventions.

Intégrer les consignes de sécurité définies par le chef d'établissement.

Les EPI.

La signalisation.

Evaluation des connaissances.

RÉGLEMENTATION :

La directive 1999/92/CE a été transposée en droit français par les textes suivants :

- *article R. 4216-31 du Code du travail relatif à la prévention des explosions*
- *articles R. 4227-42 à R. 4227-54 du Code du travail relatifs à la prévention des explosions,*
- *arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail,*
- *arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive,*
- *arrêté du 28 juillet 2003 relatif aux conditions d'installation des matériels électriques dans les emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter.*

Elles précisent, notamment :
la mise en place de mesures organisationnelles (formation suffisante et appropriée, exécution des travaux sur instructions écrites, formalisation d'un système d'autorisation en vue de l'exécution de travaux dangereux, en cas d'interférence).

HABILITATION ÉLECTRIQUE : H0-B0-H0V

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout personnel réalisant des travaux d'ordre non électrique dans la zone de travail qui lui a été définie.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

Aucune connaissance en électricité, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Selon la NF C 18-510 tous les 3 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

L'habilitation est délivré par l'employeur en fonction de l'avis du formateur. Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'identifier les dangers de l'électricité.
- Être capable d'analyser le risque électrique et s'en protéger.
- Être capable d'exécuter en sécurité des travaux d'ordre non électrique au voisinage des risques électriques.

CONTENU

- Présentation et évolution de réglementation en électricité.
- Les notions sur les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance alternatif et continu.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les noms et les différents domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Prescription de sécurités associées aux zones de travail.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main).
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique dans un environnement électrique.

• Spécificités B0/H0 / HOV Exécutant :

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de l'électricité.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos.
- Séance participative sur armoire électrique et utilisation des EPI.
- Livrets techniques et recueil de prescriptions de sécurité est remis aux stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRIQUE : BS-BE MANŒUVRE

Initial : 2 jours (14 heures)

Recyclage : 2 jours (14 heures)

PUBLIC :

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.

Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

Aucune connaissance en électricité, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Selon la NF C 18-510 tous les 3 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

L'habilitation est délivré par l'employeur en fonction de l'avis du formateur. Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension OU effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

CONTENU

• Introduction : Retour sur le principe de l'électricité :

- Qu'est ce que l'électricité ?
- Les différents contacts : direct et indirect
- Le schéma type d'une installation électrique

• Prise de connaissance sur la réglementation applicable aux opérations et manœuvre d'ordre électrique :

- Connaissance des règles de la norme NFC 18510
- Description des prérogatives de l'habilitation électrique BS BE Manoeuvre
- Connaissance des différentes habilitations électriques
- Les autorisations relatives à l'habilitation BS-BE
- Evaluer les limites relatives à l'habilitation électrique BS BE manoeuvre
- Les documents applicables

• Connaître les règles de prévention d'ordre électrique :

- Les dangers de l'électricité
- Connaître et évaluer les zones à risques
- Les équipements de protection individuelle
- Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique
- Les règles à respecter pour réarmer une source électrique
- Appliquer les gestes de premiers secours face à un accident d'ordre électrique
- Connaître les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique

• Mise en pratique de l'habilitation électrique BS BE manoeuvre :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement
- Connaître la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de l'électricité.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos.

- Séance participative sur armoire électrique et utilisation des EPI.

- Livrets techniques et recueil de prescriptions de sécurité est remis aux stagiaires.

PORT DES E.P.I.

Équipements de Protection Individuelle

0,5 jour (4 heures)

PUBLIC :

Utilisateurs, acheteurs, gestionnaires d'EPI, conseillers sécurité.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRE :

De 8h00 à 12h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES

HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de l'électricité.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos.

- Livrets techniques remis aux stagiaires,

- Des documents, supports, seront mis à disposition des stagiaires et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe du groupe de travail.

OBJECTIFS :

- Être capable de définir, de contrôler et d'utiliser les EPI adéquats à son métier et ses tâches.
- Être capable d'assurer sa protection individuelle par le biais du port des équipements de protection individuelle.

CONTENU

Dispositions réglementaires,
Les partenaires de la prévention et leur rôle.

• **Les accidents :**

- Les obligations, responsabilités et droits du salarié,
- Les risques et sanctions liés à la prise massive de substances,
- Que faire en cas d'accident ?
- Les conséquences des Accidents du Travail.

• **La définition des E.P.I. :**

- Dans quelles situations faut-il avoir recours aux EPI ?
- Comment choisir les EPI ?
- Conformité et certification,
- Les obligations pour l'employeur,
- Les obligations pour les salariés,
- Les risques présents sur le lieu travail.

• **Les directives européennes :**

- Les diverses spécifications,
- Les divers équipements,
- Les diverses protections.

• **Les protections :**

- Pour le corps,
- Pour les mains,
- Pour les pieds,
- Pour les voies respiratoires,
- Pour la tête,
- Pour les yeux et le visage,
- Pour les ouïes,
- Pour les chutes de hauteur.

• **Les signalisations concernant le port des E.P.I. :**

- Toute la signalisation concernant les divers risques.

RÉGLEMENTATION :

Le Code du travail prévoit l'information et la formation des travailleurs à l'utilisation des équipements de protection individuelle (articles R. 4323-104 à R. 4323-106). L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle :
- Des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège ;
- Des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé ;
- Des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle ;
- Des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle. ».

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout agent réalisant des interventions sur chaussées ou à proximité.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de connaître et anticiper les risques liés aux interventions sur la voie publique.
- Être capable de concevoir et de mettre en place une signalisation temporaire vis-à-vis de l'occupation du domaine public.
- Être capable de concevoir et de mettre en place un balisage de chantier adapté aux travaux réalisés.

CONTENU

- Statistiques des Accidents du Travail,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle.

• **Les risques liés aux interventions sur la voie publique :**

- Conséquences humaines pour les agents et les usagers,
- Conséquences pénales et économiques.

• **La signalisation :**

- Son rôle et sa fonction,
- Les principaux risques,
- Facteurs d'accidents.

• **Les diverses signalisations**

- La signalisation des personnes,
- La signalisation des véhicules,
- Les chantiers fixes,
- Les chantiers mobiles,
- Caractéristiques des signaux et dispositifs temporaires,
- La signalisation de nuit.

• **La mise en oeuvre :**

- Pose et implantation de la signalisation,
- La responsabilité de chaque acteur du chantier,
- Agir et savoir agir,
- Optimisation de la sécurité,
- Protections diverses,
- Les gestes de manoeuvre et signaux sonores.

• **Les protections :**

- Collective et individuelle.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de l'intervention sur voie publique.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Exercices pratique en vue de la mise en place d'une signalisation temporaire de chantier,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.

BLINDAGE ET SÉCURITÉ DES TRANCHÉES

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout agent réalisant des interventions en tranchées.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'assurer une protection individuelle et collective maximale pour tout travail réalisé en tranchée,
- Être capable d'organiser la mise en oeuvre des différents types de blindage,
- Être capable de maîtriser la gestion des risques liées à l'activité.

CONTENU

- Sécurité des personnes,
- Sécurité géotechnique.

• **Blindage :**

- Exigence du code du travail,
- Exigence selon la nature de terrain,
- Exigence selon les contraintes du site.

• **Les différents types de blindage :**

- Caisson, simple glissière,
- Double glissière, blindage avec traîneau mobile,
- Cas particulier des fosses sans butonage intermédiaire,
- Blindage spécial pour ouvrage de visite.

• **Tranchées étroites exécutées mécaniquement :**

- Utilisation des blindages préfabriqués,
- Matériels accessoires de montages,
- Dispositifs mobiles de protection,
- Les protections du personnel,
- Les dispositifs mobiles.

• **Etude préalable à la mise en oeuvre :**

- Importance de la préparation de chantier,
- Nature du sol (sondages, études géotechniques),
- Emplacement des réseaux existants (sondages, DICT),
- Etablir un plan d'installation et de circulation, voire de phasage des travaux,
- Arrêter le type de blindage en fonction des travaux à réaliser et de l'environnement.

• **Les consignes permanentes :**

- Les E.P.I.,
- Les protections collectives.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines des travaux publics.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.

CHEF DE MANŒUVRE - ÉLINGUEUR

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout personnel de chantier amené à manutentionner des charges via du matériel de levage.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'appliquer et faire appliquer une protection individuelle et collective maximale pour tout travail réalisé en tant que chef de manoeuvre - élingueur,
- Être capable de connaître et anticiper les risques liés aux activités du chef de manoeuvre - élingueur,
- Être capable de communiquer avec les conducteurs des engins de levage de manière professionnelle.

CONTENU

Les causes et les types d'accidents, Le cadre réglementaire, le matériel, L'utilisation des accessoires.

• Les élingues :

- Les élingues câbles, chaînes, en textile chimique, en corde.

• La détermination de la charge maximum d'utilisation :

- Les élingues pour applications courantes,
- Les élingues particulières.

• Dix règles pour élinguer en sécurité :

- Préparer l'élingage,
- Évaluer la charge à lever,
- Rendre la charge monolithique,
- Choix de l'élingue,
- Procéder à une inspection visuelle,
- Accrochage de la charge,
- Accrochage de l'élingue sur le crochet de l'appareil de levage,
- Vérification de l'angle d'élingage,
- Protection des arêtes vives,
- Mettre l'élingue sous tension.

• La manoeuvre de la charge en sécurité :

- Avant, pendant et après la manoeuvre de la charge,
- Les langages de manutention : les gestes et sons.

• Les accessoires de levage particuliers :

- Les palonniers, les serre-câbles, les manilles, les élingages asymétriques, les élingues à usage unique.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION SUR CHANTIER

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout personnel travaillant sur chantier.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'appliquer et faire appliquer une protection individuelle et collective maximale sur tout type de chantier.
- Être capable de connaître et anticiper les risques liés aux activités du chef de manoeuvre - élingueur, sur chantier.
- Être capable de maîtriser la signalisation, l'élingage et le travail en tranchée de manière professionnelle.

CONTENU

- Statistiques des Accidents du Travail,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- Les causes et les types d'accidents.

• La définition des E.P.I. :

- Comment choisir les EPI ?
- Les obligations,
- Les risques présents sur le lieu travail.
- Les protections.

• Les risques liés aux interventions sur la voie publique :

- Conséquences humaines pour les agents et les usagers,
- Conséquences pénales et économiques.

• La signalisation :

- Son rôle et sa fonction,
- Les diverses signalisations,
- Les principaux risques et facteurs d'accidents.
- Pose et implantation de la signalisation.

• Blindage :

- Exigence du code du travail, selon la nature de terrain, selon les contraintes du site,
- Les différents types de blindage.
- Tranchées étroites exécutées mécaniquement :
- Utilisation des blindages préfabriqués,
- Les protections du personnel

• L'élingage :

- Les élingues câbles, chaînes, textile, ...
- La détermination de la charge maximum.

• La manoeuvre de la charge en sécurité :

- Avant, pendant et après la manoeuvre de la charge,
- Les langages de manutention : les gestes et sons.

• Les accessoires de levage particuliers :

- Les palonniers, serre-câbles, manilles, les élingues à usage unique, ...

• Les gestes et postures à adopter :

- Notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie,
- Les gestes et postures dangereux ou contraignants,
- L'aménagement des postes de travail,
- Les principes de la manutention manuelle.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.

AIPR : AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Opérateur - Encadrant - Concepteur

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Opérateur : Personnels sans qualifications spécifiques,
Opérateurs des entreprises de BTP et réseaux humides et/ou secs,
Opérateurs des Collectivités.

Encadrant : Encadrants des centres techniques des Collectivités.

Encadrants des travaux sur les chantiers (conducteurs de travaux, chefs de chantiers, chefs d'équipes et responsables en règle générale.

Concepteur : Personnes assurant l'encadrement des opérations sous la direction du responsable du projet, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Examen par QCM-AIPR en ligne auprès du MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) d'une durée maximale de 60 minutes.

En cas de réussite : remise de l'attestation de compétence d'une durée de validité de 5 ans.

En cas d'échec : attestation d'échec.

RECYCLAGE :

Obligatoire tous les 5 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par la DEAL. Habilité centre d'examen n°835.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

RÉGLEMENTATION :

L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux. La loi définit plusieurs profils d'intervenant devant disposer d'une AIPR en fonction de leur rôle.

OBJECTIFS :

- Être capable de connaître la réglementation en vigueur liée à l'avis ministériel,
- Être capable d'identifier les différents réseaux,
- Être capable d'identifier les risques lors des diverses interventions à proximité des réseaux.

OPÉRATEUR

- Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur.
- Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens.
- Selon les caractéristiques des énergie.
- Liés aux atteintes aux réseaux existants.
- Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC)
- Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité :
- Le respect de l'environnement.
- Le respect des marquages-piquetages.
- Le respect des signes avertisseurs et indicateurs.
- Le respect des moyens de repérage.
- Le respect du terrain.
- Identification des situations dangereuses ou inattendues.
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée.
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants.
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident.
- Règle des « quatre A ».

ENCADRANT

- Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant.
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains.
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement.
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT.
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision.
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser.
- AIPR du personnel mis à disposition.
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.
- Identification des situations dangereuses ou inattendues.
- Règles d'arrêt de chantier.
- Accès aux ouvrages de sécurité.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Préparation des relevés topographiques de réseaux.

CONCEPTEUR

- Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers.
- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Préparation des projets de travaux :
- Investigations complémentaires.
- Clauses de marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage).
- Procédures de prévention en amont du chantier :
- Plan de prévention, PGCSPPS, PPSPS.
- DT, DICT.
- Demande de mise hors tension.
- Distances de sécurité.
- Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.
Attestation AIPR Concepteur validé.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Tests réalisés sur tableau tactile.

TRAVAIL EN HAUTEUR

Port et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (hamais, longues, connecteurs...)

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.
Apptitude médicale au travail en hauteur.

PARTICIPANTS :

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation :
50% : Test QCM (20 questions).
50% : Test pratique (exercice de mise en situation).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

À l'issue des épreuves de fin de stage effectuées dans le respect des objectifs fixés par Formation DOM, une attestation de suivi de formation sera remise aux candidats qui auront satisfait aux évaluations.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de travailler en toute sécurité en hauteur.
- Être capable d'évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur.
- Être capable d'identifier et choisir le matériel nécessaire à l'environnement de travail.
- Être capable d'utiliser les systèmes antichutes, les contrôler avant utilisation, les adapter, les régler et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements.

CONTENU

• Les risques de chute de hauteur :

- Statistiques sur les accidents du travail.
- La responsabilité de l'employeur et du salarié.
- Les facteurs de chute de hauteur.
- Les accidents dus aux chutes de hauteur (Causes et circonstances).
- Contexte réglementaire
- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)

• Les dispositifs d'ancrage :

- (Recommandation CNAMTS R430) - Amarrages sur structure existante, - amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle

• Application des principes de prévention au travail en hauteur :

- Les principes généraux.
- La réglementation.
- Dans quelle situation utiliser les protections collectives et individuelles ?
- Situations de travail particulières : les travaux sur toiture, les travaux sur échelles, utilisation d'une ligne de vie.

• Les protections collectives :

- Repérage des situations dangereuses.
- Les mesures de protection collectives à prévoir (planchers de travail ou de circulation, garde-corps, passerelles, ouvertures sur le vide, toitures, mezzanines et plate-formes).
- Conditions d'utilisation des échelles, nacelles, échafaudages plate-formes individuelles et réglementation.
- Les lignes de vie et les points d'ancrage (vérifications visuelles).

• Les protections individuelles :

- Analyse de la situation et de l'environnement de travail (ancrage, prise en compte des effets pendulaires, secourisme).
- Les facteurs de chute de hauteur.
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute.
- Choix des EPI en fonction des risques.
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le hamais, le système de liaison (longes, antichutes mobiles, antichutes à rappel automatique, absorbeur d'énergie) les points d'ancrage, les connecteurs.
- Principes de contrôles visuels et de stockage des EPI anti-chutes.

• Exercices pratiques :

- Exercices pratiques Présentation, découverte et conditions d'utilisation du hamais
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du hamais
- Mise en oeuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en situation de travail en hauteur.
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux.

RÉGLEMENTATION :

Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail). En outre des formations spécifiques sont prévues pour l'usage de certains équipements ou poste de travail en hauteur.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines du travail en hauteur.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Exercices pratiques en vue de la mise en situation de travail en hauteur et l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.

R482 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire français.
- Avoir plus de 18 ans.
- Être apte à la visite médicale.

PARTICIPANTS :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique et pratique par un testeur CACES® certifié. Formation DOM est certifié Organisme testeur CACES® par la DEKRA Certification : **N° D-673-02**

DURÉE DE VALIDITÉ :

10 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques et pratiques, Formation DOM délivre un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie en question.

DÉROULEMENT :

Jour 1 : Formation théorique
Jour 2 : Formation pratique
Jour 3 : Test CACES® théorique + pratique.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de maîtriser les connaissances théoriques générales : Technologie, types d'engins, règles de circulation, exploitation.
- Être capable d'évaluer les risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Être capable de réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste ainsi que les vérifications nécessaires.
- Être capable de conduire et de manoeuvrer dans le respect des règles de sécurité.

CATÉGORIES

Nota : dans la suite du document, la masse à considérer pour les engins est la masse en service valeur définie par la norme NF ISO 6016 et mentionnée sur la plaque constructeur apposée sur la machine.

Catégorie A : Engins compacts

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse ≤ 6 tonnes,
- moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes,
- compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



Catégorie B : Engins à déplacement séquentiel

Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel :

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
- pelles multifonctions.



Catégorie C : Engins à déplacement alternatif

Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif :

- chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse > 6 tonnes.



Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif :

- bouteurs,
- chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif :

- niveleuses automotrices.



Catégorie D : Engins de compactage

- compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



Catégorie E : Engins de transport

- tombereaux, rigides ou articulés,
- moto-basculeurs de masse > 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Catégorie G : Conduite des engins hors production

- déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.



R482 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

CONTENU

1 - Connaissances théoriques

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, ...),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'homme-traffic.

B - Technologie des engins de chantier :

- Terminologie, caractéristiques générales,
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité,
- Rôle des structures de protection ROPS, FOPS et TOPS,
- Equipements interchangeables disponibles pour les différentes familles d'engins de chantier,
- Existence d'une issue de secours sur les engins concernés.

C. Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES® :

- Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier,
- Catégories de CACES® R.482 correspondantes.

D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier :

- Identification et signification,
- Circulation sur chantier, sur la voie publique.

E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin,
- Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin.

F - Exploitation des engins de chantier :

- Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue,
- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège,
- Transport et élévation de personnes,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...),
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Interprétation des pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin,
- Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandement,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives,
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

G - Vérifications d'usage des engins de chantier :

- Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur,
- Principales anomalies concernant.

2 - Savoir-faire pratiques

A - Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents,
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement,

- Contrôle de la propreté de l'espace cabine,
- Fonctionnement et vérification du siège,
- Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite,
- Vérification des dispositifs de sécurité,
- Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord,
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en oeuvre, extincteur en cabine.

B - Conduite et manoeuvres :

- Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge (le cas échéant),
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin,
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité,
- Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base :
 - charger une unité de transport,
 - effectuer une opération de déblai / remblai,
 - vider la benne en sécurité,
 - réaliser une tranchée,
 - effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - réaliser un forage,
 - approcher un talus,
 - lever une charge à l'aide d'élingues,
 - Manutentionner, au moyen de bras de fourche.

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, - Positionner les équipements en sécurité,
- Mettre en oeuvre le frein de parking et les sécurités adaptées, arrêter le moteur, consigner,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.

EN OPTION :

D - Conduite au moyen d'une télécommande :

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande,
- Vérifier les équipements de transmission,
- Savoir utiliser les commandes appropriées,
- Se positionner pour avoir la meilleure vision,
- Savoir exécuter en sécurité et avec souplesse les mouvements de l'engin.

E - Chargement / déchargement sur porte-engins

- Vérifier l'adéquation du porte-engins au matériel,
- S'assurer que le porte-engins est sur une surface plane et stabilisée, et procéder aux vérifications nécessaires relatives au porte-engins et à son environnement,
- Effectuer le chargement de l'engin en sécurité,
- Vérifier la hauteur de l'engin et de l'attelage,
- Identifier les points d'arrimage sur l'engin,
- Effectuer le déchargement de l'engin.

RÉGLEMENTATION :

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1) que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
- 2) que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
- 3) qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
- 4) que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
- 5) que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour l'engin de chantier concerné.

Le recours au CACES® de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, mentionnées ci-dessus.

Extrait de la recommandation CACES® de la CNAMTS.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires des certificats CACES® en question. Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

2 années d'expérience minimum en formation et 5 années d'expérience minimum dans les domaines de la conduite d'engins de chantier.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation de conduite sur engins sur plateau pédagogique certifié conforme au référentiel CACES®,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Livrets techniques remis aux stagiaires.

R486 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à manipuler une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP).

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire français.
- Avoir plus de 18 ans.
- Être apte à la visite médicale.

PARTICIPANTS :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique et pratique par un testeur CACES® certifié. Formation DOM est certifié Organisme testeur CACES® par la DEKRA Certification : **N° D-673-02**

DURÉE DE VALIDITÉ :

5 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques et pratiques, Formation DOM délivre un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie en question.

DÉROULEMENT :

Jour 1 : Formation théorique
Jour 2 : Formation pratique
Jour 3 : Test CACES® théorique + pratique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES

HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de maîtriser les connaissances théoriques générales : Technologie, types d'engins, règles de circulation, exploitation.
- Être capable d'évaluer les risques liés à l'utilisation des PEMP,
- Être capable de réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste ainsi que les vérifications nécessaires.
- Être capable de conduire et de manoeuvrer dans le respect des règles de sécurité.

ÉQUIPEMENTS

Selon la géométrie de leur structure déformable, les plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) sont divisées en deux groupes principaux :

- **Groupe A** : PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale),
- **Groupe B** : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).

En fonction de leur possibilité de translation, les PEMP sont divisées en 3 types :

- **type 1** : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport,
- **type 2** : la translation peut être commandée par un organe situé sur le châssis ou dans le porteur, alors que la plate-forme de travail n'est pas en configuration de transport (position basse),
- **type 3** : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

CATÉGORIES

Catégorie A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3

Catégorie B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3



Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B.

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.



RÉGLEMENTATION :

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1) que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
- 2) que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
- 3) qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
- 4) que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
- 5) que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour l'engin de chantier concerné.

Le recours au CACES® de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, mentionnées ci-dessus.

Extrait de la recommandation CACES® de la CNAMTS.

R486 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)

CONTENU

1 - Connaissances théoriques :

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur,
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, ...),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,

B - Technologie des PEMP :

- Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,
- Terminologie et caractéristiques générales,
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité,
- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP et organes de service correspondants,
- Types d'organes de roulement existants sur les PEMP,
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP,
- Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C - Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES® :

- Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes,
- Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,
- Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

D - Notions élémentaires de physique :

- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- Conditions de stabilité.

E - Stabilité des PEMP :

- Conditions d'équilibre des PEMP,
- Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,
- Règles de stabilisation des PEMP,
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur,
- Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

F - Risques liés à l'utilisation des PEMP :

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

Renversement de la PEMP, chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme, heurts de personnes au sol, écrasement/coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme, collision avec un autre équipement de travail mobile, chute d'objet depuis la plate-forme, risques liés au manque de visibilité, risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation, risques liés à la mise en oeuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes, risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en oeuvre, risques liés à l'environnement, risques liés aux conditions climatiques, risques liés au bruit, risques liés au gabarit de la PEMP, risque d'incendie/explosion, risque liés à une mauvaise ventilation du local, ...

- Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme.

G - Exploitation des PEMP :

- Opérations interdites,
- Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Justification du choix et du port des EPI en fonction des préconisations du constructeur,
- Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer,
- Limites d'emploi,
- Signification des différents pictogrammes et des panneaux de circulation,
- Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP,
- Consignation des équipements interférents,
- Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

H - Vérifications d'usage des PEMP :

- Principales anomalies concernant : Les suspentes et mécanismes d'élévation, la structure, les mécanismes, les dispositifs de sécurité, les sources d'énergie, le circuit hydraulique, les organes de freinage et de direction, les bandages et pneumatiques, etc.

2 - Savoir-faire pratiques :

A - Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions et rapport de vérification périodique,
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP et de ses contacts avec le sol afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge,
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification des conditions météorologiques,
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle,
- Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis.

B - Conduite et manoeuvres

- Monter et descendre en sécurité de la PEMP et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès,
- Positionner la PEMP en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis,
- Déplacer la PEMP le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Vérifier les points d'appui de la PEMP à chaque positionnement,

- Suivant le type et le groupe de PEMP :

- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite,
- effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées,
- charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport.
- effectuer une manoeuvre de descente de la plate-forme :
 - au sol, savoir exécuter une manoeuvre de descente de secours / de dépannage de la plate-forme,
 - depuis la plate-forme, savoir faire exécuter une manoeuvre de descente de dépannage à un opérateur au sol.
- Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manoeuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

C - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance :

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires des certificats CACES® en question. Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

2 années d'expérience minimum en formation et 5 années d'expérience minimum dans les domaines de la conduite de PEMP.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation de conduite sur engins sur plateau pédagogique certifié conforme au référentiel CACES®,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Livrets techniques remis aux stagiaires.

R489 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire français.
- Avoir plus de 18 ans.
- Être apte à la visite médicale.

PARTICIPANTS :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique et pratique par un testeur CACES® certifié. Formation DOM est certifié Organisme testeur CACES® par la DEKRA Certification : N° D-673-02

DURÉE DE VALIDITÉ :

5 ans.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques et pratiques, Formation DOM délivre un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie en question.

DÉROULEMENT :

Jour 1 : Formation théorique
Jour 2 : Formation pratique
Jour 3 : Test CACES® théorique + pratique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de maîtriser les connaissances théoriques générales : Technologie, types d'engins, règles de circulation, exploitation.
- Être capable d'évaluer les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention,
- Être capable de réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste ainsi que les vérifications nécessaires.
- Être capable de conduire et de manoeuvrer dans le respect des règles de sécurité.

CATÉGORIES

Nota 1 : La capacité nominale est la charge maximale que le chariot peut lever, indiquée sur la plaque constructeur (elle est indépendante de l'équipement porte-charge).

Nota 2 : La hauteur de levée est mesurée entre le sol et le dessus des bras de fourche dans leur position la plus élevée, c'est-à-dire avec le tablier en butée haute et - le cas échéant - le levage « transpalette » des bras supports totalement déployé.

Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté - Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m)

Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.



Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)

Chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour tirer des véhicules roulants (remorques...), ou son stockage et son destockage en casier.



Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)

Chariot de manutention portant sa charge sur une plate-forme fixe ou sur un équipement non élévateur, dont la capacité de charge est inférieure ou égale à 2 tonnes.



Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Chariot de manutention muni d'un système d'attelage et spécialement conçu pour tirer des véhicules roulants (remorques...), dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes.



Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.



Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.



Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.



Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.



R489 : CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CONTENU

1 - Connaissances théoriques :

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, ...),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,

B - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté :

- Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification,
- Terminologie et caractéristiques générales,
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Dispositifs s'opposant à l'éjection du conducteur en cas de renversement ou de basculement,
- Équipements interchangeables disponibles pour les chariots industriels, leurs utilisations possibles,
- Modes de transmission et de direction existants sur les chariots, savoir les identifier et en déduire les particularités de conduite qui en découlent,
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des chariots,
- Utilisation des batteries de traction des chariots électriques, nécessité et fréquence de la charge en fonction de leurs caractéristiques.

C - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES® :

- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention,
- Catégories de CACES® R489 pour les chariots industriels à conducteur porté.

D - Notions élémentaires de physique :

- Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- Conditions de stabilité.

E - Stabilité des chariots de manutention :

- Conditions d'équilibre du chariot,
- Facteurs qui influent sur la stabilité latérale et longitudinale, durant les manutentions et pendant les déplacements,
- Lecture de la plaque de charge,
- Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge.

F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté :

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés ...,
- Repérage de ces risques potentiels, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer,
- Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.

G - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté :

- Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,
- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège : poids du conducteur, ...

- Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol,
- Modalités de remplissage d'un réservoir GPL à partir d'une station de stockage,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance sur le chariot ou la charge,
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges,
- Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques,
- Interprétation des panneaux de circulation,
- Plan de circulation et consignes de sécurité liées au chargement / déchargement ...,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

H - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté :

- Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au cariste, réalisation pratique de ces tâches,
- Principales anomalies concernant.

2 - Savoir-faire pratiques :

A - Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions,
- Vérification visuelle de l'état du chariot et de son équipement de préhension de charges afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification de l'adéquation du chariot aux opérations de manutention à réaliser.

B - Conduite et manœuvres :

- Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge, y compris :
 - avec une charge limitant la visibilité,
 - sur un plan incliné,
 - sur un sol naturel non nivelé.
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le chariot est équipé,
- Suivant le type de chariot ou l'activité du conducteur :
 - prendre et déposer une charge au sol,
 - effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile,
 - effectuer le stockage/le déstockage à tous les niveaux d'un palettier,
 - réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière,
 - assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule,
 - manutentionner une charge longue, un

- contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable,
- préparer une palette en hauteur,
- charger et décharger tout type de chariot sur un engin de transport,
- effectuer une manœuvre de descente de la cabine en cas de panne.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Adopter un mode de conduite « économique »,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter le chariot en sécurité.

C - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance :

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés et titulaires des certificats CACES® en question. Titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

2 années d'expérience minimum en formation et 5 années d'expérience minimum dans les domaines de la conduite de chariot de manutention.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation de conduite sur engins sur plateau pédagogique certifié conforme au référentiel CACES®,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Livrets techniques remis aux stagiaires.

MANIPULATION EN SÉCURITÉ ET ENTRETIEN DE LA TRONÇONNEUSE ET/OU DE LA DÉBROUSAILLEUSE

Manip. tronçonneuse :
2 jours (14 heures)

Manip. débroussailleuse :
2 jours (14 heures)

Manip. tronçonneuse+débroussailleuse :
3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Tout agent amené à utiliser une tronçonneuse et/ou une débroussailleuse.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire français.
- Avoir plus de 18 ans.

PARTICIPANTS :

Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser l'entretien de l'équipement,
- Être capable de manipuler l'équipement dans les conditions de sécurité optimales,
- Être capable de réaliser les travaux courants dédiés à cet équipement dans des conditions de sécurité optimales.

CONTENU

Option TRONÇONNEUSE

ENTRETIEN DE LA TRONÇONNEUSE :

- **Les diverses machines ou outils :**
 - Les tronçonneuses.
 - Leur maintenance et leur entretien.
- **Constitution d'une machine :**
 - Technique de la tronçonneuse,
 - Mise en route,
 - Réglage du moteur,
 - Entretien courant du moteur,
 - Contrôle des pièces d'usure,
 - Détection de pannes et anomalies,
 - Affûtage.

MANIPULATION DE LA TRONÇONNEUSE :

- **Sécurité :**
 - Les équipements de protection individuelle.
 - Les risques particuliers liés aux travaux.
 - Toutes les vérifications d'usage à prendre.
- **Gestes et postures :**
 - Équilibre et superposition des centres de gravité.
 - Utilisation du poids du corps.
 - Sécurité physique.
 - Économie de l'effort.
- **Les diverses machines.**
- **L'environnement :**
 - Que peut-on abattre sans porter atteinte à l'environnement ?
 - Connaître les différentes sortes de barres, leurs caractéristiques et leurs fonctions,
 - Connaître les techniques de coupe et de pliage,
 - Connaître les différents matériaux (écarteur, connecteur,...).
- **Mise en route d'une tronçonneuse :**
 - Technique de la tronçonneuse.
- **Mise en phase de travail du chantier programmé ou intervention d'urgence :**
 - Abattage, ébranchage, débitage.
 - Les diverses coupes.
 - Appréhender les chûtes d'arbres.

Option DÉBROUSAILLEUSE

ENTRETIEN DE LA DÉBROUSAILLEUSE :

- **Les diverses machines ou outils :**
 - Les débroussailleuses,
 - Leur maintenance et leur entretien.
- **Constitution d'une machine :**
 - Technique de la débroussailleuse,
 - Mise en route,
 - Réglage du moteur,
 - Entretien courant du moteur,
 - Contrôle des pièces d'usure,
 - Détection de pannes et anomalies.

MANIPULATION DE LA DÉBROUSAILLEUSE :

- **Sécurité :**
 - Les équipements de protection individuelle.
 - Les risques particuliers liés aux travaux.
 - Toutes les vérifications d'usage à prendre.
- **Gestes et postures :**
 - Équilibre et superposition des centres de gravité.
 - Utilisation du poids du corps.
 - Sécurité physique.
 - Économie de l'effort.
- **Les diverses machines.**
- **L'environnement :**
 - Que peut-on débroussailler sans porter atteinte à l'environnement ?
 - Comment éviter de polluer.
 - Connaître les différentes sortes de barres, leurs caractéristiques et leurs fonctions,
 - Connaître les différents matériaux.
- **Mise en route d'une débroussailleuse :**
 - Technique de la débroussailleuse.
- **Mise en phase de travail du chantier programmé.**

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, titulaire de l'attestation des compétences de base en prévention des risques professionnels.

2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans ce domaine d'activité.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,
- Exercices pratiques en vue de l'utilisation des équipements,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Livrets techniques remis aux stagiaires.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

REMISE À NIVEAU MATHÉMIQUES APPLIQUÉS AU BTP
LECTURE DE PLAN
TOPOGRAPHIE
RÉALISER UN MÉTRÉ
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON ARMÉ
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON BANCHÉ
TECHNIQUES DE FINITION
TECHNIQUES DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE DE VOIRIE
TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE DE CANALISATION ET RÉSEAUX
PRÉPARATION ET ORGANISATION DE CHANTIER
MANAGEMENT D'ÉQUIPE EN ENTREPRISE

REMISE A NIVEAU : MATHÉMATIQUES ET GÉOMÉTRIE APPLIQUÉS AU BTP

3 jours (21 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant intégrer les modules de formation Lecture de plan et/ou topographie.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr. Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES

HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'utiliser les 4 opérations de base en situation professionnelle,
- Être capable d'utiliser les instruments de base de la géométrie plane et se repérer,
- Être capable de calculer une aire, un périmètre et un volume.

CONTENU

• Initiation aux mathématiques :

- Connaître la valeur de position et la famille des nombres,
- Maîtriser les quatre opérations,
- Les nombres décimaux,
- Les pourcentages + application aux situations courantes,
- Comprendre et utiliser le sens des opérations en situation professionnelle.

• Géométrie :

- Se familiariser avec l'environnement de la géométrie,
- Savoir utiliser les instruments (compas, équerre, rapporteur,...) ainsi que l'acquisition des résultats de base de la géométrie plane,
- Connaître les propriétés propres de chaque type de polygones,

• Géométrie dans l'espace :

- Être capable de calculer l'aire et le périmètre des polygones.
- Être capable de calculer un volume,
- Agrandissement et réduction : aire et volume.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.

3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Supports techniques remis aux stagiaires.

LECTURE DE PLAN

Initiation : 5 jours (35 heures)
Perfectionnement : 5 jours (35 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,

OU

- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorable : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

Initiation :

- Être capable de lire et utiliser un plan de ferrailage et de coffrage.
- Être capable de lire et utiliser un plan d'habitation et petit collectif.
- Être capable de lire et utiliser comprendre un plan de voirie et réseaux.
- Être capable de lire un plan de situation, d'aménagement, de façade et de coupe.

Perfectionnement :

- Être capable de lire et utiliser un plan de cartographie.
- Être capable de réaliser un relevé.
- Être capable de compléter et modifier un plan à main levé.

CONTENU

INITIATION :

- **Bâtiment :**
 - Principaux termes utilisés en bâtiment,
 - Éléments d'ouvrages : terminologie,
 - Façades/plans/coupes : cotation - convention,
 - Disposition : des vues, des côtes, des écritures,
 - Plan de situation et de masse,
 - Projet de construction,
 - Plan de soubassement, de fondation.

- **T.P. VRD :**

- La codification des plans et cartes,
- Echelle - Le référencement - Orientation,
- Les couleurs - Légende - Symbole,

- **Report de réseau sur un plan existant.**

- **La Cartographie en coordonnées absolues :**
 - les systèmes de projection, les coordonnées altimétriques et planimétriques et les méthodologies d'autocontrôle.

- **Béton armé :**

- Béton armé : dessin de coffrage,
- Dessins d'armatures, de poutres, de dalle,
- Lecture de plan : poutre B.A.,
- Planchers, voiles en béton armé,
- évacuations des eaux vannes et pluviales.

- **Étude de la planimétrie :**

- Étude de l'altimétrie, profils en long, profils en travers : coupes et profils - échelles distinctes en X et en Z.

- **Étude de dessin des ouvrages :**

- Ouvrages de voirie (bordures, caniveaux, avaloirs, mobilier urbain),
- Ouvrages de canalisations (regards de visite, regards de branchement, branchements particuliers),

- **Effectuer des relevés à partir d'un plan.**

- **Évaluation en salle :**

- Exercice d'application,
- Correction en groupe et échanges.

PERFECTIONNEMENT :

PRÉREQUIS :

- Avoir suivi et obtenu des résultats favorable à la formation initiale : Lecture de plan.

- **La Cartographie en coordonnées relatives :**

- les chartes graphiques, les techniques de triangulation, la station totale.

- **Étude de la planimétrie :**

- Étude de distances, altitudes, dénivelées, pentes - éléments figurant sur les profils,

- **Effectuer des relevés à partir d'un plan.**

- **Effectuer des modifications de plans.**

- **Évaluation en salle :**

- Exercice d'application,
- Correction en groupe et échanges.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.

3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Séance de formation pratique de mise en situation de relevé et de dessin.

- Supports techniques remis aux stagiaires.

TOPOGRAPHIE

Initiation : 5 jours (35 heures)
Perfectionnement : 5 jours (35 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,

OU

- Avoir suivi et obtenu des résultats favorable aux formations : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP et lecture de plan (perfectionnement).

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

Initiation :

- Être capable d'utiliser les outils mathématiques liés à la topographie,
- Être capable d'utiliser les procédés de planimétrie et altimétrie,
- Être capable de réaliser des travaux d'implantation avec le niveau de chantier.

Perfectionnement :

- Être capable de maîtriser les procédés et méthodes de planimétrie et altimétrie,
- Être capable d'utiliser un niveau de chantier,
- Être capable d'utiliser un niveau théodolite.

CONTENU

INITIATION :

- **Les outils mathématiques :**
 - Trigonométrie,
 - Propriétés du cercle,
 - Relations dans les triangles,
 - Les angles : unités et conversions.
- **Maîtriser le choix des méthodes et des matériels.**
- **Maîtriser les procédés planimétriques :**
 - Les échelles / méthodes de relevés par abs-cisses et ordonnées.
- **Maîtriser les procédés d'altimétrie :**
 - Rappel des bases/rattachement à un repère/relevés et implantations de points de niveaux/cheminements, rayonnements simples et composés.
- **Implantation :**
 - Réaliser des implantations planimétriques,
 - Jalonnement et mesure de distances par chaînage,
 - Savoir utiliser l'équerre optique,
 - Réaliser des implantations altimétrique,
 - Savoir utiliser le niveau de chantier,
 - Déterminer des dénivelés et des côtes d'altitude,
 - Réaliser un nivellement par rayonnement, par cheminement.

PERFECTIONNEMENT :

PRÉREQUIS :

- Avoir suivi et obtenu des résultats favorable à la formation initiale : Topographie.

- Assister les travaux d'implantation et de relevés topographiques,
- Maîtriser les procédés et méthodes de planimétrie,
- Maîtriser les procédés et méthodes d'altimétrie,
- Utiliser les niveaux de chantier,
- Utiliser le théodolite.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.

3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Séance de formation pratique sur plateau pédagogique, utilisation des outils et équipements adéquats,

- Supports techniques remis aux stagiaires.

RÉALISER UN MÉTRÉ

Initiation : 5 jours (35 heures)
Perfectionnement : 5 jours (35 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,

ou

- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorable : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP et lecture de plan initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES

HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

Initiation :

- Être capable d'utiliser les calculs et formules de base en vue de l'établissement d'un métré quantitatif,
- Être capable de créer et utiliser une feuille de calcul de métré à main levé,
- Être capable de réaliser un métré quantitatif,
- Être capable de réaliser un métré estimatif.

Perfectionnement :

- Être capable de créer et utiliser une feuille de calcul de métré sur excel,
- Être capable de réaliser un métré quantitatif sur excel,
- Être capable de réaliser un métré estimatif sur excel.

CONTENU

INITIATION :

• Réaliser les calculs d'un métré :

- Composition et représentation d'un nombre,
- Signes ou symboles de calcul et de mesure,
- La règle de trois,
- Calcul d'un pourcentage,
- Les mesures de longueur,
- Les mesures de surface,
- Masse (M), Poids (P), Volume - Capacité
- Temps (t), Angles, Périmètre - Surface - Volume,
- Les unités de mesure,
- Comment calculer,

• Réaliser un métré quantitatif :

- Etablir une feuille de calcul (unité, nombre, volume, quantité, ...)
- Préparation d'un métré quantitatif à main levé.

• Réaliser un métré estimatif :

- Technologie du bâtiment hors lots techniques,
- Étude de prix au déboursé,
- Détermination du prix de vente,
- Devis.

PERFECTIONNEMENT :

PRÉREQUIS :

- Avoir suivi et obtenu des résultats favorable à la formation initiale : Topographie.

• Techniques de métré informatique :

- Prise en main de l'outil informatique,
- Prise en main de l'outil Excel,
- Prendre ses repères,
- Concevoir,
- Présenter son métré,
- Exploiter les calculs : formules et fonctions,
- Organiser son métré (feuilles et classeurs).

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.

3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,

- Séance de formation pratique de mise en situation de relevé et de métré.
Perfectionnement : outil informatique équipé du pack office (Excel).

- Supports techniques remis aux stagiaires.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON ARMÉ

10 jours (70 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,
OU
- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorables : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP et lecture de plan initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de déterminer et organiser les dispositifs de sécurité de chantier.
- Être capable d'utiliser et implanter les différents types de coffrage.
- Être capable de maîtriser les techniques de ferrailage.
- Être capable de maîtriser les techniques de coffrage, bétonnage et vibration.
- Être capable de réaliser les finitions sur un ouvrage en béton.
- Être capable de préparer et organiser son poste de travail.

CONTENU

• Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.

- Appliquer les techniques d'assemblage, - Connaître les règles de positionnement, d'écartement, de recouvrement, - Appliquer les techniques de pose, - Problèmes généraux liés aux ferrailages et solutions correspondantes (sur aciers en attente notamment).

• Les différents coffrage :

- Les types de coffrages, - Les différents éléments coffrés : dalle, linteau, poteau, mur, ...

• Réalisation et implantation des coffrages :

- Traçage et implantation d'alignements, - Implantation de points et repères en planimétrie, - Coffrage en traditionnel bois et en éléments manu-portables.

• Calcul pratique du béton armé

- Comprendre, interpréter et identifier les risques et les conséquences de nonconformité du béton, - La plasticité des bétons, - Les classes de résistance des bétons, - Les mesures correctives, - La livraison de l'ouvrage (verticalité, bullage, calepinage des joints, matrice, aspects...).

• Technologie de ferrailage :

- Technologie concernant les différents types de ferrailage (cages d'armature, panneaux), - Connaître les fonctions, positionnement des armatures en fonction des efforts, - Connaître les différentes sortes de barres, leurs caractéristiques et leurs fonctions, - Connaître les techniques de coupe et de pliage (étrier,...), - Connaître les différents matériaux (écarteur, connecteur,...).

• Techniques de ferrailage :

- Connaître les techniques d'assemblage (ligatures, soudure), - Lire et comprendre un bordereau, - Plier les barres suivant le bordereau,

- Appliquer les techniques d'assemblage, - Connaître les différents bétons utilisés sur un même chantier (les dosages, les ciments, la granulométrie des agrégats, la qualité des bétons, leur composition, les adjuvants et leurs dosages, la vibration, le rôle de l'eau), - Règles à observer durant le bétonnage : le vibrage (pourquoi, quand, les méthodes, les outils, les conséquences d'un mauvais vibrage), - à quel moment peut-on démouler ? - Qui donne l'ordre de démouler ? - Quelles sont les procédures et les délais à respecter ? - Vérification et contrôle après coulage, - Observations et commentaires, - Association acier-béton, - Rectification de l'ouvrage : enduit, masticage des joints et ragréage.

• Techniques de bétonnage et vibration :

- Connaître les différents bétons utilisés sur un même chantier (les dosages, les ciments, la granulométrie des agrégats, la qualité des bétons, leur composition, les adjuvants et leurs dosages, la vibration, le rôle de l'eau), - Règles à observer durant le bétonnage : le vibrage (pourquoi, quand, les méthodes, les outils, les conséquences d'un mauvais vibrage), - à quel moment peut-on démouler ? - Qui donne l'ordre de démouler ? - Quelles sont les procédures et les délais à respecter ? - Vérification et contrôle après coulage, - Observations et commentaires, - Association acier-béton, - Rectification de l'ouvrage : enduit, masticage des joints et ragréage.

• Maintenance du matériel :

- Maintien en état du matériel utilisé.

• Préparation et organisation :

- Préparation du travail, - Organisation du poste de travail, - Traitement des déchets de chantier.

• Exercice pratique sur plateau technique :

- Réalisation de coffrage, mise en place des armatures, fermeture du coffrage, réalisation du béton, coulage, vibration, décoffrage et finition.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur. 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN BÉTON BANCHÉ

10 jours (70 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,

ou

- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorables : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP et lecture de plan initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de déterminer et organiser les dispositifs de sécurité de chantier.
- Être capable de réaliser l'implantation d'un ouvrage.
- Être capable de mettre en oeuvre les coffrages de type banches.
- Être capable de maîtriser les techniques de ferrailage.
- Être capable de maîtriser les techniques de coffrage, bétonnage et vibration.
- Être capable de préparer et organiser son poste de travail.

CONTENU

• Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.

• Technologie et terminologie des différents ouvrages, des bétons et des mortiers.

• Implantation :

- Le traçage,
- Aplombs,
- équerage,
- Fusées,
- Mise en place,
- Niveau,
- Talonnettes.

• Utilisation des banches :

- Les banches, poussée du vent,
- Mise en oeuvre des banches :
Installation :
- Positionner le panneau au sol,
- Mise en place du platelage/garde-corps,
- Mise en place de l'échelle d'accès, des béquilles,
- Mise en place des stabilisateurs.
Coffrage :
- Pose de la première face du coffrage,
- Réglage de la verticalité,
- Pose des aciers contre la banche,
- Disposer les mannequins et réservations,
- Huiler, Tiges de serrage,
- Pose de la seconde face du coffrage,
- Réglage de la verticalité,
- Fermer le coffrage et régler.

• Technique de ferrailage :

- Technologie des aciers et armatures,
- Mise en place du ferrailage.

• Technique de coulage du béton :

- Approvisionnement du béton sur chantier,
- Déversement du béton :
- Les dalles, planchers, les éléments coffrés, ...
- Précaution lors du coulage,
- Simulation de coulage, serrage, vibration.

• Décoffrer avec les banches :

- Les paramètres de délai de décoffrage,
- Décoffrage d'un voile,
- Principaux effort s'exerçant sur les banches,
- Manutention des banches.

• Maintenance du matériel :

- Maintien en état du matériel utilisé.

• Préparation et organisation :

- Préparation du travail,
- Organisation du poste de travail,
- Traitement des déchets de chantier.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.
3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

TECHNIQUES DE FINITION

10 jours (70 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,

ou

- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorables : Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP et lecture de plan initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.

Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES

HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de déterminer et organiser les dispositifs de sécurité de chantier.
- Être capable de déterminer et reconnaître les différents support pour mise en oeuvre.
- Être capable de réaliser des reprises de finition sur des ouvrages en béton.
- Être capable de réaliser manuellement des enduits monocouches.
- Être capable de réaliser la pose de revêtement mural et sol.
- Être capable de réaliser les travaux peintures extérieurs et intérieurs.
- Être capable de préparer et organiser son poste de travail.

CONTENU

- **Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.**
- **Préparation et organisation :**
 - Préparation du travail,
 - Organisation du poste de travail,
 - Traitement des déchets de chantier.
- **Les supports :**
 - Déterminer la nature et évaluer l'état d'un support,
 - Réaliser des supports,
 - Remettre en état des supports abîmés,
 - Préparer des supports.
- **Réaliser des petites reprises de finition sur ouvrage en béton :**
 - Préparer un béton, un mortier, ...
 - Mettre en oeuvre,
 - Réaliser les aspects de surface des bétons.
- **Réaliser manuellement des enduits monocouches :**
 - Les règles de bases et dispositions constructives des éléments de finitions,
 - Les produits, les dosages
 - Méthodes de tracé et d'implantation des ouvrages,
 - Organiser le poste de travail pour mettre en oeuvre un enduit monocouche,
 - Mettre en place des bâches de protection et des profilés spéciaux pour enduits monocouches,
 - Projeter manuellement un enduit monocouche, serrer l'enduit et réaliser différents types de finition.
- **La pose des revêtements céramiques :**
 - Implantation, alignements, les équerres,
 - Les coupes, les découpes,
 - Réaliser une pose traditionnelle de carrelage,
 - Réaliser une pose collée de carrelage,
 - Poser de la faïence.
- **Réaliser des travaux de peinture :**
 - Réalisation des travaux extérieurs de peinture,
 - Travaux de peinture sur des plafonds et cloisons enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés.
 - Travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois.
- **La finition et la protection des revêtements :**
 - Réaliser des joints,
 - Assurer la protection des ouvrages,
 - Lire et interpréter ou compléter des documents.
- **Maintenance du matériel :**
 - Maintien en état du matériel utilisé.
- **Préparation et organisation :**
 - Préparation du travail,
 - Organisation du poste de travail,
 - Traitement des déchets de chantier.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur. 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE DE VOIRIE

10 jours (70 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,
- ou
- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorables :
- Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP ,
- Lecture de plan initiation,
- Topographie Initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de déterminer et organiser les dispositifs de sécurité de chantier.
- Être capable de réaliser une étude et des implantations planimétriques.
- Être capable d'implanter et poser différents types de produits manufacturés.
- Être capable de maîtriser les techniques de ferrailage, coffrage, bétonnage et vibration.
- Être capable de réaliser les différentes couches de surfaces.
- Être capable de préparer et organiser son poste de travail.

CONTENU

- **Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.**
- **Préparation et organisation :**
 - Organisation du poste de travail,
 - Implantation d'un ouvrage,
 - Traitement des déchets de chantier.
- **Technologie et terminologie des différents types d'ouvrages, des enrobés, des bétons ...**
- **Étude de dessin des ouvrages :**
 - Ouvrages de voirie (bordures, caniveaux, avaloirs, mobilier urbain),
 - Distinguer sur un plan les différents ouvrages et parties d'ouvrages (chaussée, trottoir, accotement, regard, avaloir...).
- **Étude de la planimétrie et altimétrie, les différents plans :**
 - Notion d'échelle, les différents types de plans,
 - Symboles rencontrés sur les plans,
 - Echelles distinctes en X et en Z, distances, dénivelées ...
 - Utiliser l'équerre optique et niveau laser,
 - Enrichir le vocabulaire professionnel.
- **Réaliser des implantations planimétriques :**
 - Aligner par jalonnement,
 - Mesure de distances par chaînage,
 - Utiliser l'équerre optique.
 - Utiliser le niveau laser,
 - Déterminer des dénivelés et des côtes d'altitude ,
 - Réaliser un nivellement par cheminement et rayonnement.
- **Construire des ouvrages de petite maçonnerie :**
 - Préparer son chantier,
 - Planter et tracer l'ouvrage,
 - Construction de petits ouvrages d'aménagement urbain,
 - Pose de produits manufacturés de type bordures, regards et caniveaux,
 - Scellement de fontes de voirie,
 - Préparer le mortier et réaliser des finitions,
 - Pose de fourreaux et chambres de tirage.
 - Pose de fourreaux et chambres de tirage pour les réseaux à courant faible.
- **Réaliser des scellements de fontes de voirie :**
 - Calculer et positionner en altimétrie,
 - Préparer le mortier de scellement,
 - Mettre à la cote et sceller des fontes de voirie au moyen de bétons, mortiers et résines.
- **Réaliser les couches de surface :**
 - Préparer son chantier,
 - Planter et tracer l'ouvrage,
 - Pose de pavés et éléments préfabriqués,
 - Réalisation de dallages en béton,
 - Réalisation d'enrobé, émulsion, bicouche, ...
- **Maintenance du matériel :**
 - Maintien en état du matériel utilisé.
- **Préparation et organisation :**
 - Préparation du travail,
 - Organisation du poste de travail,
 - Traitement des déchets de chantier.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur. 3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE DE CANALISATION ET RÉSEAUX

10 jours (70 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Répondre favorablement à l'évaluation d'entrée en formation,
- ou
- Avoir suivi la formation et obtenu des résultats favorables :
- Remise à niveau mathématiques appliqué au BTP,
- Lecture de plan initiation,
- Topographie Initiation.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de déterminer et organiser les dispositifs de sécurité de chantier.
- Être capable de réaliser des traçage préparatoire.
- Être capable d'effectuer les manoeuvre de réalisation de tranchée avec une mini-pelle.
- Être capable de réaliser les travaux d'un réseau d'assainissement.
- Être capable de réaliser les travaux d'un réseau d'adduction d'eau potable.
- Être capable de préparer et organiser son poste de travail.

CONTENU

- **Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.**
- **Préparation et organisation :**
 - Organisation du poste de travail,
 - Implantation d'un ouvrage,
 - Traitement des déchets de chantier.
- **Le blindage de tranchées.**
- **Réalisation des traçage préparatoires à la pose des réseaux :**
 - Les notions de base de la topographie,
 - L'implantation et traçage des réseaux,
 - Déterminer des dénivelés et des côtes d'altitude.
 - Nivellement par cheminement et rayonnement.
- **Conduite et manoeuvre de la mini-pelle :**
 - Contrôle visuel de l'engin de chantier,
 - Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
 - Opérations de début et de fin de poste,
 - Circulation sur différents sols, en pente, en virage, en avant, en arrière, à vide et en charge,
 - Utilisation des différents accessoires associés à la catégorie,
 - Réalisation des différentes manoeuvres de l'engin,
 - Maîtriser la réalisation d'une tranchées avec alignement et contrôle de la profondeur,
 - Réaliser un terrassement.
- **Effectuer les travaux d'un réseau d'assainissement :**
 - Pose en tranchée d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales,
 - Réalisation des ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations,
 - Réalisation de l'enrobage de la canalisation et du remblayage de la tranchée.
- **Poser les câbles d'un réseau électrique et de télécommunication souterrain :**
 - Exploiter les plans et schémas du dossier d'exécution,
 - Installer les dispositifs de signalisation et balisage, et la protection temporaire,
 - Dérouler, tirer et régler les câbles (théorie).
- **Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics :**
 - Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable,
 - Pose des appareillages et des accessoires de fontainerie, de robinetterie et de réparation sur un réseau d'adduction d'eau potable enterré,
 - Réalisation des différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable enterré.
 - Réalisation des ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations.
- **Maintenance du matériel :**
 - Maintien en état du matériel utilisé.
- **Préparation et organisation :**
 - Préparation du travail,
 - Organisation du poste de travail,
- **Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation :**
 - Optimiser les matériaux pour limiter les déchets,
 - Assurer le tri sélectif des déchets,
 - Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.
3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DE CHANTIER

5 jours (35 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.
- Posséder une expérience dans les domaines de la construction et/ou des travaux publics de 3 années minimum.
- Maîtrise de l'outil informatique et connaissance de base à l'utilisation du logiciel Excel ou autre tableur.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théoriques le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'utiliser les dossiers et documents contractuels d'un marché de construction.
- Être capable d'organiser un chantier par des méthodes et des processus conformes et efficaces.
- Être capable d'utiliser les outils incontournables pour une préparation et un suivi efficace de l'exécution d'un chantier du BTP.
- Être capable d'établir un planning.
- Être capable de conduire les délais, les contrôles qualité, les réunions et la réception de chantier.

CONTENU

- Installation des dispositifs de sécurité sur chantier.
- Les intervenants :
 - La maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie, le coordinateur de sécurité, les services publics.
- Le dossier technique et administratif :
 - Documents généraux,
 - Dossier de consultation,
 - Analyse des limites de prestations.
- Les documents contractuels du marché :
 - L'établissement du calendrier prévisionnel,
 - Pièces contractuelles du marché.
- L'organisation générale d'un chantier :
 - Direction du chantier,
 - Organisation de la sécurité et de la santé,
 - Les assurances de la construction,
 - Le plan d'installation de chantier,
 - Les formalités administratives d'ouverture de chantier,
 - L'organisation du bureau de chantier,
 - Application de la sécurité et de l'hygiène sur les chantiers,
 - L'organisation du bureau de chantier.
- Les processus de préparation de chantier.
- Définir une organisation de chantier.
- Planning :
 - Les documents nécessaires à l'établissement du planning,
 - Les renseignements nécessaires à l'établissement du planning,
 - Les modes de représentation du planning,
 - Planning GRANT, PRET et dit «Chemin de fer».
- Préalable à l'exécution des travaux :
 - L'ordre de service,
 - Les vérifications,
 - Les préalables aux travaux.
- Le plan d'installation de chantier.
- Les réunions de chantier :
 - Le déroulement des réunions,
 - La première réunion de chantier,
 - Les réunions hebdomadaires et mensuelles,
 - Le journal de chantier.
- La gestion des délais et le contrôle de la qualité :
 - La gestion des délais,
 - Le contrôle de la qualité.
- La réception des travaux :
 - Les opérations préalables à la réception.
- Les différends et les litiges en phase travaux.
- Maintenance du matériel :
 - Maintien en état du matériel utilisé.
- Préparation et organisation :
 - Préparation du travail,
 - Organisation du poste de travail,
- Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation :
 - Optimiser les matériaux pour limiter les déchets,
 - Assurer le tri sélectif des déchets,
 - Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.
3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

MANAGEMENT D'ÉQUIPE

2 jours (14 heures)

PUBLIC :

Tout travailleur du BTP souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

PRÉREQUIS :

- Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation théorique en fin de formation.

HORAIRE :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves théorique le centre délivre une attestation de suivi de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de définir et orienter les actions d'une équipe.
- Être capable de susciter la motivation.
- Être capable de déléguer des tâches à responsabilité.
- Être capable de traiter les erreurs et gérer les conflits.

CONTENU

• **Définir les objectifs pour orienter l'action des équipes :**

- Expérimenter un travail d'équipe en groupe,
- Identifier les critères de performance d'une équipe,
- Fédérer les énergies vers un objectif commun,
- Clarifier les rôles dans l'équipe,
- Concilier résultat et satisfaction des membres de l'équipe.

• **Susciter la motivation :**

- Pratiquer un management du succès,
- Agir sur les leviers de motivation pertinents,
- Comment les collaborateurs se motivent-ils ?
- Traiter les problèmes de démotivation qui risquent d'affecter la performance de l'équipe.

• **Pratiquer des délégations responsabilisantes :**

- Structurer sa démarche de délégation,
- Les 4 étapes d'une délégation réussie,
- Structurer un entretien de délégation,
- Assurer le suivi en cours de délégation,
- Évaluer la réussite de la délégation.

• **Traiter les erreurs et gérer les conflits :**

- Traiter les erreurs dans une dynamique de progrès,
- Confronter un collaborateur sans le démotiver,
- Diagnostiquer les types de conflits,
- Choisir un mode d'intervention adapté à chaque type de conflit.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en tant que formateur.
3 années d'expérience minimum dans les domaines de la construction.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection,
- Séance de formation pratique de mise en situation de travail sur plateau pédagogique adapté et conforme.
- Supports techniques remis aux stagiaires.

FORMATIONS QUALIFIANTES :

Bâtiment - Gros oeuvre :

MAÇON
COFFREUR BANCHEUR
MENUISIER POSEUR INSTALLATEUR
INSTALLATEUR EN THERMIQUE ET SANITAIRE
MÉTREUR
CHEF D'ÉQUIPE GROS OEUVRE

Bâtiment - Second oeuvre :

AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS
PLAQUISTE-PLÂTRIER
CARRELEUR
PEINTRE EN BÂTIMENT

Travaux publics :

MAÇON EN VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
CANALISATEUR
CONDUCTEUR PELLE HYDRAULIQUE ET CHARGEUSE

MAÇON

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3, 4 : 185 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation. Nous contacter pour plus d'information. Tél. : 0594.31.36.70, E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de construire des ouvrages en maçonnerie,
- Être capable de réaliser des enduits et des éléments de finition,
- Être capable de réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel,
- Être capable de réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.

[Lecture de plan appliqué au métier.](#)

[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)

[Travail en hauteur.](#)

[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)

[Habilitation SST + PRAP.](#)

[Montage, vérification et utilisation d'échafaudage roulant et fixe.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Construire des ouvrages en maçonnerie :

Construction de maçonneries courantes hourdées au mortier ou à joints minces.

Création d'ouvertures dans des murs existants et déconstruction de parties d'ouvrage.

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.

• CCP 2 : Réaliser des enduits et des éléments de finition :

Mise en place des éléments préfabriqués industriels (appui, chapeau, linteau).

Réalisation des ouvrages de finition (seuils, appuis).

Réalisation d'enduits monocouches et traditionnels manuellement.

• CCP 3 : Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel :

Coffrage en traditionnel bois et en éléments manportables.

Mise en place des armatures d'un ouvrage en béton armé.

Coulage du béton.

• CCP 4 : Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis :

Pose d'un plancher poutrelles hourdis.

Mise en place des armatures, mise en œuvre du béton de dallage et planchers et réalisation des aspects de surface.

Pose des canalisations sous des dallages.

[Soutien individualisé.](#)

[Immersion en entreprise.](#)

[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un maçon a la possibilité de travailler dans une grande entreprise de BTP, dans une entreprise artisanale ou à son propre compte. Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe, chef de chantier ou chef d'entreprise en bâtiment et construction.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

COFFREUR/BANCHEUR

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3, 4 : 185 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués.
- Être capable de réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel.
- Être capable de réaliser des ouvrages en béton armé banchés.
- Être capable de réaliser des radiers, des planchers de type dalle pleine.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)
[Montage, vérification et utilisation d'échafaudage roulant et fixe.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• [CCP 1 : Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied](#) : Montage et de démontage d'un échafaudage de pied.

• [CCP 2 : Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel](#) : Coffrage en traditionnel bois et en éléments manu-portables.
Mise en place des armatures d'un ouvrage en béton armé.
Coulage du béton d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel.

• [CCP 3 : Réaliser des ouvrages en béton armé banchés](#) : Elingage et manutention d'une charge.
Coffrage et décoffrage des ouvrages en béton armé banché.
Mise en place des armatures d'un ouvrage en béton armé.
Coulage du béton d'un ouvrage en béton armé banché.

• [CCP 4 : Réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués](#) : Pose et liaison des éléments préfabriqués courants.
Mise en œuvre de planchers prédalles et alvéolaires.

[Soutien individualisé.](#)
[Immersion en entreprise.](#)
[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séance de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

En 2020 : 95% de réussite aux examens.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un coffreur-bancheur a la possibilité de travailler dans une grande entreprise de BTP ou dans une entreprise artisanale. Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe, chef de chantier ou chef d'entreprise en bâtiment et construction.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

POSEUR DE MENUISERIES ET D'AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3, 4 : 185 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation. Nous contacter pour plus d'information. Tél. : 0594.31.36.70, E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser la pose d'ouvrages de menuiseries intérieures.
- Être capable d'installer des éléments d'aménagement mobilier intérieur.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.

Lecture de plan appliqué au métier.

Connaissance des ouvrages, des matériaux et des produits.

Prévention, santé et sécurité au travail.

Travail en hauteur.

Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Poser des menuiseries intérieures et des cloisons de distribution :

Installation de menuiseries intérieures.

Montage des cloisons de distribution.

• CCP 2 : Poser des parquets, lambris et escaliers :

Pose des parquets, escaliers et garde-corps ainsi que des éléments décoratifs.

• CCP 3 : Aménager des espaces de rangement :

Aménagement des espaces de rangement.

Installation des façades de placard.

• CCP 4 : Installer une cuisine équipée :

Installation des éléments de cuisine et de salle de bains.

Installation et raccordement des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un poseur de menuiserie a la possibilité de travailler dans une grande entreprise de BTP ou dans une entreprise artisanale. Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

INSTALLATEUR EN THERMIQUE ET SANITAIRE

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRE :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation. Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser des éléments d'installations de chauffage et de sanitaire.
- Être capable de préparer la mise en œuvre d'installations individuelles de chauffage et de sanitaire dans une démarche de développement durable.
- Être capable de réaliser des installations collectives de chauffage et de sanitaire.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, des matériaux et des produits.](#)
[Prévention, santé et sécurité au travail.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Réaliser des éléments d'installations de chauffage et de sanitaire :

Installer et raccorder en acier par raccord mécanique des émetteurs de chauffage. Installer et raccorder en matériaux de synthèse des émetteurs de chauffage et des appareils sanitaires. Installer et raccorder en cuivre, des émetteurs de chauffage et des appareils sanitaires et l'alimentation en énergie de générateurs de chaleur.

• CCP 2 : Préparer la mise en œuvre d'installations individuelles de chauffage et de sanitaire dans une démarche de développement durable :

Installer un chauffe-eau solaire individuel. Réaliser, sur plans, le tracé des réseaux d'une installation individuelle de chauffage et de sanitaire. Organiser un chantier d'installation individuelle de chauffage et de sanitaire. Mettre en œuvre une démarche de développement durable lors de la réalisation d'une installation de chauffage et de sanitaire.

• CCP 3 : Réaliser des installations collectives de chauffage et de sanitaire :

Réaliser le schéma d'exécution d'une chaufferie de petite puissance et les croquis d'exécution des éléments à préfabriquer. Préparer et assembler, à l'établi, par SOA des éléments de tuyauterie acier. Raccorder, en position, par SOA des éléments de tuyauterie acier.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Taux d'obtention des certifications préparées :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

À partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un installateur en thermique et sanitaire a la possibilité de travailler dans une petite ou moyenne entreprise. Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe et même chef d'entreprise en tant qu'artisan.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

MÉTREUR ASSISTANT DU BÂTIMENT

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2 : 370 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable d'établir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif.
- Être capable d'assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, des matériaux et des produits.](#)
[Prévention, santé et sécurité au travail.](#)

• CCP 1 : Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle et un petit collectif :

Métrer les ouvrages du second oeuvre et du gros oeuvre.
Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage.
Rédiger le devis quantitatif estimatif.

• CCP 2 : Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers :

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client.
Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables.
Organiser et suivre les travaux.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un métreur a la possibilité de travailler au sein de cabinets d'économistes de la construction, cabinets d'architectes, entreprises du bâtiment ou dans le secteur public.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

CHEF D'ÉQUIPE - GROS OEUVRE

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2 : 370 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 4 (BAC).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de préparer le travail quotidien d'une équipe gros œuvre.
- Être capable d'intégrer le principe du développement durable.
- Être capable de réaliser un ouvrage de gros œuvre avec son équipe.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)
[Montage, vérification et utilisation d'échafaudage roulant et fixe.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Préparer et organiser le travail quotidien d'une équipe gros œuvre en intégrant le principe du développement durable :

Lecture des plans d'exécution.
Quantification des matériaux d'un ouvrage dans le respect des principes d'éco-construction.
Organisation du travail quotidien d'une équipe gros œuvre en intégrant les principes du développement durable.

• CCP 2 : Réaliser un ouvrage de gros œuvre avec son équipe :

Implantation des éléments de construction gros œuvre s'intégrant dans l'environnement.
Exécution avec une équipe d'un ouvrage gros œuvre sur un chantier à faibles nuisances.
Animation et gestion des relations d'une équipe gros œuvre en intégrant la démarche HQE.

[Soutien individualisé.](#)
[Immersion en entreprise.](#)
[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

En 2020 : 50% de réussite aux examens.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (BAC).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un chef d'équipe gros œuvre a la possibilité de travailler dans une petite, moyenne ou grande entreprise du bâtiment. Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef de chantier ou chef d'entreprise en bâtiment et construction.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 110 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment, des revêtements intérieurs d'un bâtiment, des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.
- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative, préventive et corrective d'une installation électrique monophasé.
- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements thermiques et sanitaire d'un bâtiment.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.

[Lecture de plan appliqué au métier.](#)

[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)

[Travail en hauteur.](#)

[Habilitation électrique BS/BE manœuvre.](#)

[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment :

Maintenance améliorative et corrective courante des aménagements, des revêtements, des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.

• CCP 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements d'un bâtiment :

Maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.

• CCP 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment :

Maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

[Soutien individualisé.](#)

[Immersion en entreprise.](#)

[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un agent d'entretien du bâtiment à la possibilité de travailler pour l'état, une collectivité, une entreprise industrielle ou de service pour entretenir des bâtiments et/ou des installations.
Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe d'un service de maintenance.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

PLAQUISTE-PLÂTRIER

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2 : 370 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
 - Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
 - Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
 - d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser l'aménagement intérieur d'habitation en matériaux secs à base de plâtre,
- Être capable de réaliser la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre :

Réalisation d'un plafond en plaques de plâtre sur fourrures.
Traitement et finition des joints.
Réalisation d'un plafond rampant en plaques de plâtre sur fourrures, sur montants et sur ossature primaire.

• CCP 2 : Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre :

Réalisation des habillages de murs par collage de plaques de plâtre et complexes isolants.
Réalisation d'un doublage en plaques de plâtre sur montants et sur fourrures.
Réalisation d'une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossatures intégrant un bloc porte.
Réalisation d'une cloison en panneaux alvéolaires intégrant un bloc porte.

• CCP 3 : Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique :

Réglementation thermique associée au métier de plaquiste plâtrier.
Réalisation sur des plafonds de la mise en œuvre de différents systèmes d'isolation thermique. Réalisation d'une gaine technique en plaques de plâtre.
Réalisation d'une cloison de doublage sur montants et sur fourrures intégrant un système d'isolation thermique.

• CCP 4 : Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation la pose de différents systèmes constructifs d'isolation acoustique :

Réglementation acoustique associée au métier de plaquiste-plâtrier.
Réalisation d'une cloison de distribution acoustique de logement réalisation d'une

cloison séparative acoustique de logements.
Réalisation d'un plafond technique démontable pour la correction acoustique.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Taux d'obtention des certifications préparées :

En 2020 : 72% de réussite aux examens.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un plaquiste-plâtrier est un expert des travaux de finition pour les intérieurs. Il peut travailler dans une petite, moyenne ou grande entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement et d'isolation. Il peut évoluer en tant que chef d'équipe ou même artisan.

CARRELEUR

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3, 4 : 185 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques .
- Être capable de réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques .

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Construire et préparer des supports :

Construction de supports neufs et préparation de supports existants en vue d'une pose collée de carreaux de céramiques.

• CCP 2 : Réaliser la pose collée au sol de carreaux céramiques :

Pose de matériaux d'interposition et collage au sol de carreaux céramiques.

• CCP 3 : Réaliser la pose collée au mur de carreaux céramiques :

Pose de matériaux d'interposition et collage au mur de carreaux céramiques.

• CCP 4 : Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques :

Pose de matériaux d'interposition et réalisation de chapes talochées et lissées.
Pose scellées de carreaux céramiques.
Réalisation de différentes formes de pentes en chape et pose scellée.

Soutien individualisé.

[Immersion en entreprise.](#)
[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séance de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un carreleur est un expert des travaux de finition pour les intérieurs. Il peut travailler dans une petite, moyenne ou grande entreprise spécialisé dans les travaux d'aménagement intérieur et revêtement. Il peut évoluer en tant que chef d'équipe ou même artisan.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

PEINTRE EN BÂTIMENT

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3, 4 : 185 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Être capable de réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Être capable de réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité B.
- Être capable de réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.

Lecture de plan appliqué au métier.

Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.

Travail en hauteur.

Habilitation électrique BS/BE manœuvre.

Habilitation SST + PRAP.

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C :

Montage et démontage des échafaudages, fixes et roulants, et méthode d'utilisation.
Travaux de mise en œuvre de systèmes de peinture film mince sur des ouvrages neufs ou à rénover.

Travaux de mise en œuvre de systèmes de revêtements épais et semi-épais sur des ouvrages neufs ou à rénover.

Réalisation des travaux extérieurs de peinture sur supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover.

• CCP 2 : Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B :

Travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois et sur des supports thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover.

• CCP 3 : Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B :

Travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre, neufs ou à rénover.

• CCP 4 : Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante :

Travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles et lames de technicité courante.
Travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés.

Travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles de technicité courante.

Travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté et velours en lés de technicité courante.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un peintre en bâtiment est un expert des travaux de finition pour les intérieurs. Il peut travailler dans une petite, moyenne ou grande entreprise spécialisée dans les travaux de peinture et de revêtement.

Il peut évoluer en tant que chef d'équipe ou même artisan.

MAÇON EN VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de construire des ouvrages de petite maçonnerie
- Être capable de réaliser les couches de surface.
- Être capable de poser des bordures et des caniveaux.
- Être capable de construire les réseaux enterrés de faible profondeur.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• Règles de bases :

Communication dans l'entreprise, avec le client ou son représentant et avec les riverains.
Règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
Installation des dispositifs de sécurité.
Gestion des déchets de chantier.
Travail à proximité des réseaux.
Implantations des ouvrages.
Fabrication de mortier et de béton.

• CCP 1 : Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface :

Construction de petits ouvrages d'aménagement urbain en maçonnerie ou en béton armé
Pose de pavés et de dalles manufacturées.
Réalisation de dallages en béton.

• CCP 2 : Poser des bordures et des caniveaux :

Pose de produits manufacturés de type bordures et caniveaux.
Scellement de fontes de voirie.

• CCP 3 : Construire les réseaux enterrés de faible profondeur :

Spécificités et technologie des réseaux secs, causes de non conformité.
Pose de fourreaux et chambres de tirage pour les réseaux «courant faible».
Pose de gaines et chambres de tirage pour des réseaux «courant fort».
Étanchéité.
Branchements particuliers eaux pluviales et raccordement à l'exutoire.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séance de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Taux d'obtention des certifications préparées :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un maçon VRD peut exercer son activité dans une entreprise des bâtiments et travaux publics, dans une collectivité locale, au sein des services techniques et de voiries ou dans une société spécialisé dans ce domaine.

Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe ou encore chef de chantier.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

CANALISATEUR

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures
Durée totale max. : 1187 heures

*Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)*

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface.
- Être capable de construire un réseau d'assainissement en travaux publics.
- Être capable de construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Réaliser les travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées :

Installation des dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux.
Réalisation des traçages préparatoires à la pose des réseaux.
Dépose et repose des éléments de voirie (bordures, fontes de voirie, couches superficielles de chaussée).

• CCP 2 : Construire un réseau d'assainissement en travaux publics :

Pose en tranchée d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales. Réalisation des branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales.
Réalisation des ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations. Réalisation de l'enrobage de la canalisation et du remblayage de la tranchée.

• CCP 3 : Construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics :

Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable en PVC, en fonte et en PEHD (Polyéthylène Haute Densité).
Pose des appareillages et des accessoires de fontainerie, de robinetterie et de réparation sur un réseau d'adduction d'eau potable enterré.
Réalisation des différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable enterré.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un canalisateur peut exercer son activité dans une entreprise de terrassement, de réseaux ou encore de voiries.
Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe ou encore chef de chantier.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

CONDUCTEUR PELLE HYDRAULIQUE ET DE CHARGEUSE PELLEUSE

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 108 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.
(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :
- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable de conduire un tombereau automoteur articulé.
- Être capable de conduire une pelle hydraulique.
- Être capable de conduire une chargeuse pelleuse.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.
[Lecture de plan appliqué au métier.](#)
[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)
[Travail en hauteur.](#)
[Habilitation électrique BS/BE manoeuvre.](#)
[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Conduire une pelle hydraulique :

Opérations de prise et de fin de poste; entretien de premier niveau, chargement, arrimage, transfert et déchargement d'une pelle hydraulique.
Réalisation de fouilles en tranchées, de fossés, de terrassements d'ouvrages et de réglage des surfaces (accotements, talus...).
Manutentions nécessaires à la réalisation d'un chantier d'assainissement (blindages, tuyaux, canalisations, éléments préfabriqués annexes).

• CCP 2 : Conduire une chargeuse pelleuse :

Opérations de prise et de fin de poste; entretien de premier niveau, chargement, arrimage, transfert et déchargement d'une chargeuse pelleuse.
Réalisation de fouilles en tranchées, de fossés, de terrassements d'ouvrages et réglage des surfaces à l'aide d'une chargeuse pelleuse.
Manutentions nécessaires à la réalisation d'un chantier d'assainissement (blindages, tuyaux, canalisations, éléments préfabriqués annexes).

• CCP 3 : Conduire un tombereau automoteur articulé :

Opérations de prise et de fin de poste; entretien de premier niveau, chargement, arrimage, transfert et déchargement du tombereau.
Transport des matériaux en vrac, déchargement par bennage.

Soutien individualisé.

Immersion en entreprise.

Session d'examen.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séances de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
- Livrets techniques remis aux stagiaires,
- Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un conducteur d'engin peut exercer son activité dans une entreprise de terrassement, de réseaux ou plus généralement de BTP.

Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe ou même créer ou reprendre une activité.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.

